



Colloquio de Bari 19 février 2009

## Où vont les architectes paysagistes ?

### Du paysagisme jardiniste au paysagisme de médiation

Pierre Donadieu, professeur, ENSP de Versailles-Marseille

L'architecture du paysage est aujourd'hui un domaine professionnel et une discipline en crise. Ce qui veut dire qu'elle aborde une nouvelle étape de son développement, et non qu'elle est menacée de disparition.

Comme il est acquis par les scientifiques que la notion de paysage n'appartient à personne, chacun, depuis sa discipline, s'en empare et théorise avec plus ou moins de rigueur et de vigueur. Dans le foisonnement actuel des publications et des manifestes de toutes natures, il est bien difficile de savoir qui croire. Et, en dépit des définitions claires de la Convention européenne du paysage de Florence de 2000, les enjeux vus par les praticiens comme par les théoriciens restent opaques, car chacun est libre de croire qui il veut et cela quelle que soit la rigueur des raisonnements avancés.

L'architecture du paysage est en crise, car elle aborde une nouvelle mutation professionnelle depuis que les notions de jardins et de paysage existent. Les symptômes en sont les suivants :

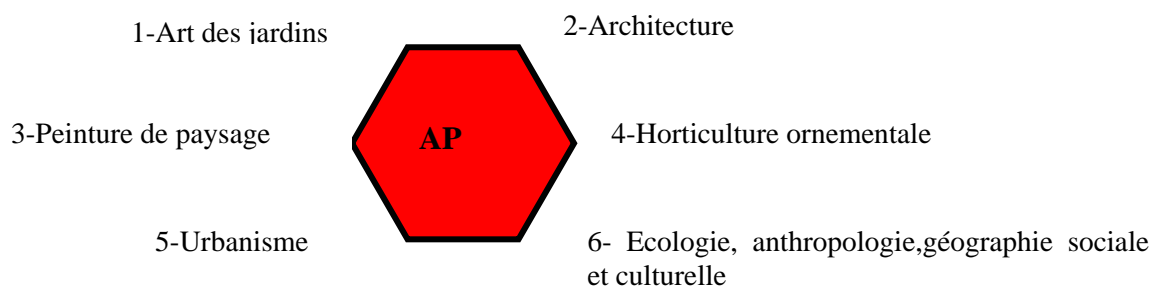
- abandon progressif depuis 20 ans des modèles canoniques (le jardin paysager, le système urbain de parcs publics) et fin des styles académiques de jardin,
- apparition de nouvelles pratiques de *landscape design* (Nicolin et Respithi, 2003 ; Mosser et Brunon, 2006)
  - o Réinvention du parc public (notamment par B. Tschumi, J. Corner, M. Corajoud, G. Vexlard, P. Latz, B. Lassus, G. Clément) en relation avec la cessation des activités industrielles, portuaires et aéroportuaires dans les régions urbaines,
  - o Renouveau des pratiques jardinières (jardins familiaux, jardins partagés) et retour à une esthétique et à une éthique du jardin ( G. Clément),



- Déplacement du rôle des paysagistes des centres urbains vers les régions périurbaines (agriurbanisme, corridors écologiques, réhabilitation des espaces industriels),
  - Développement d'une sensibilité patrimoniale relative aux jardins et aux sites (charte de Florence de 1981, et actions de conservation de l'UNESCO/ICOMOS),
  - Injonctions de la Convention européenne du paysage de Florence de 2000,
- Développement, réforme et diversification des formations de paysagistes (conséquence de la Convention du paysage de Florence et de la réforme européenne universitaire de Bologne de 1999),
  - Explosion des éditions de textes théoriques et professionnels sur le paysage et le jardin (diffusion de nouvelles théorisations du paysage, du jardinisme, de l'urbanisme et de l'architecture : A. Roger, A. Berque, J.P. Le Dantec, B. Lassus, G. Clément, J.D. Hunt, J. Corner, C. Waldheim, D. Cosgrove, R. Koolhaas, etc. ).

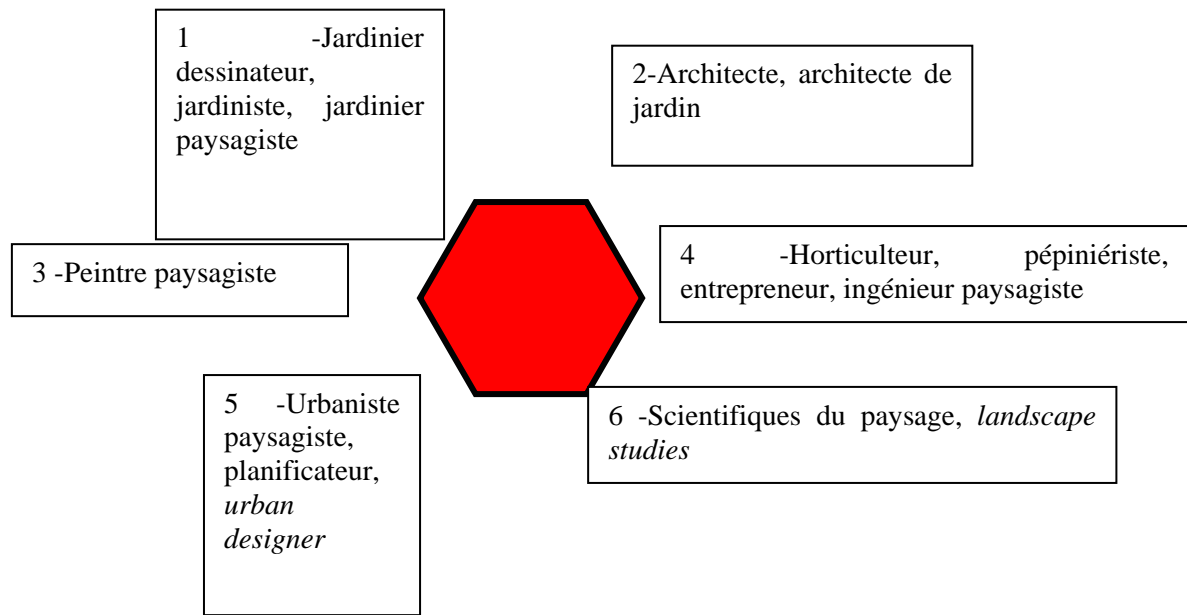
En retraçant l'histoire rapide des paysagistes. je voudrais montrer que la situation actuelle résulte de l'apport de nouvelles compétences et idées qui sont apparues chronologiquement dans l'ordre suivant :

1. l'art des jardins (depuis l'Antiquité),
2. l'architecture (depuis la Renaissance),
3. la peinture de paysage (depuis le XV<sup>e</sup> siècle)
4. L'horticulture ornementale (depuis le début du XIX<sup>e</sup> siècle ),
5. l'urbanisme (depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle),
6. la géographie sociale et culturelle, et l'écologie du paysage (après la seconde guerre mondiale).



AP : Architecte paysagiste

A chacun de ces pôles correspondent des dénominations des métiers et des périodes historiques que l'on peut schématiser comme suit :



Pour simplifier, je vais retracer cette histoire en utilisant les noms qu'ont pris les praticiens et selon cinq étapes. Car **architecte paysagiste** est une expression récente qui n'a pas toujours existé dans les langues européennes. On peut distinguer 5 périodes où un ou plusieurs pôles de métiers ont dominé les autres. Aucun n'a jamais été vraiment éliminé, mais ceci de manière variable selon les pays (point que je n'aborderai pas).

### 1 -Le temps des jardiniers

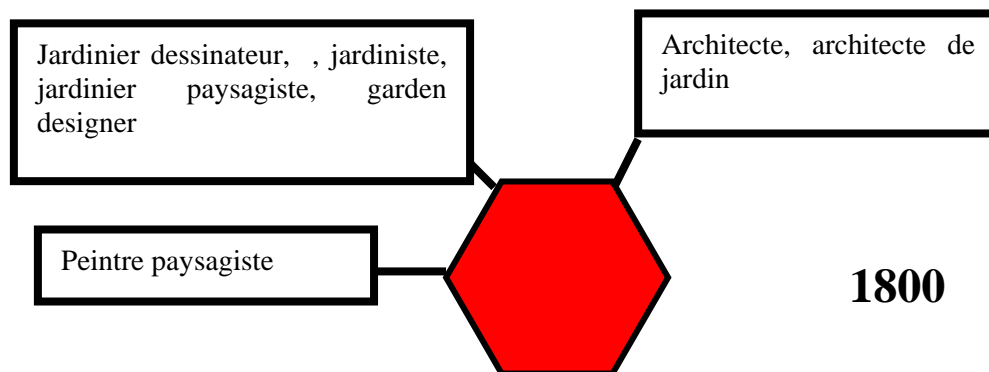
Depuis l'Antiquité jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, celui qui cultive les jardins utilitaires et d'agrément est un jardinier (en latin *topiarius*), celui qui les dessine et les réalise un dessinateur de jardin. André Le Nôtre était un jardinier dessinateur de jardin et Capability Brown comme Humphrey Repton, des *landscape gardener* (les termes sont apparus en Grande Bretagne au XVIIIe siècle). En français, l'expression jardinier paysagiste n'est apparu qu'au début du XIXe siècle (1808)) en même temps que celle de jardiniste.

Le substantif paysagiste en français a ,depuis le XVIIe siècle (1651), désigné un peintre de paysage.



À la fin du XVIIIe et au début du XIXe siècles, les mots utilisés pour désigner les métiers du jardin étaient de deux types. Le mot jardinier signifiait aussi bien celui qui installait, cultivait et entretenait le jardin que celui qui le dessinait, à la manière des architectes, pour le faire réaliser par des ouvriers. Pour désigner le dessinateur de jardin, plusieurs expressions étaient utilisées. Dans *L'essai sur les jardins* de M. Watelet (1764) : décorateur de parcs et de jardins, compositeur de scènes champêtres ; jardiniste et compositeur de jardins dans *Le jardiniste moderne* (1819)<sup>1</sup>.

L'expression jardiniste, comme celle d'architecte de jardin, disparaîtra dans la première moitié du XXe siècle avec l'émergence de l'urbanisme et du mouvement moderne d'architecture. Elle sera remplacée par architecte paysagiste utilisé en 1899 par *l'American Society of landscape architecture* et promu au niveau international avec la création de l'IFLA en 1948. Son usage correspond en France et en Grande-Bretagne au développement de la botanique, de l'horticulture ornementale et des expositions florales au XIXe siècle, aux Etats-Unis à la création des villes coloniales.



## 2 -Le temps des horticulteurs

Le mot horticulture fut introduit en France, à partir du mot anglais *horticulture* (existant depuis 1678) utilisé en 1827 par le président fondateur de la société d'Horticulture de Paris, le vicomte Hericart de Tury.<sup>2</sup> Celui-ci était aussi le président de la société royale et centrale d'Agriculture qui deviendra l'Académie d'Agriculture de France. L'horticulture étant «une science et un art», l'horticulteur, « artiste et scientifique » succède au jardinier, mot qui désigne l'ouvrier des jardins. Aussi une hiérarchie visible fut-elle installée entre les simples jardiniers et les « jardiniers en chef » comme le jardiniste, architecte de

<sup>1</sup> Archives du Centre de documentation de l'ENSP de Versailles.

<sup>2</sup> La société « horticulturale » de Londres a été fondée en 1808

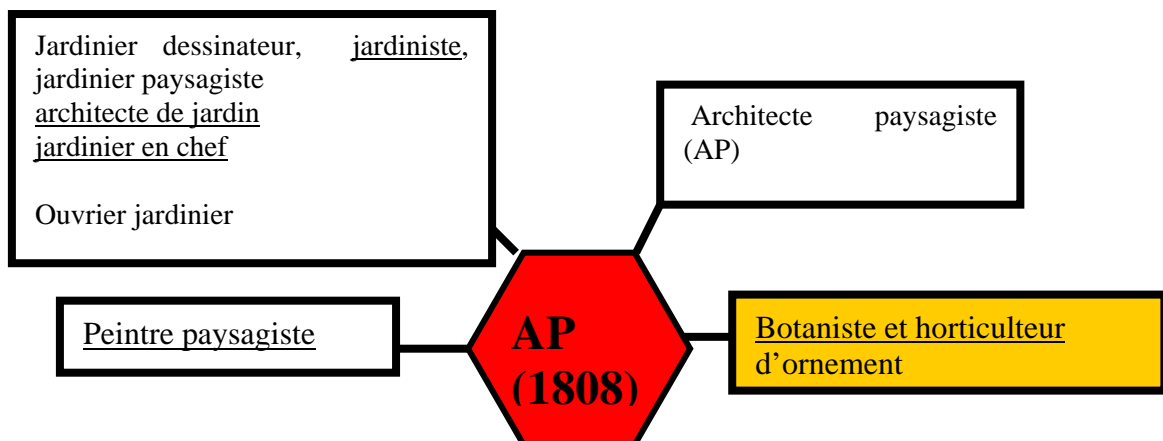


jardins, Jean-Pierre Barillet-Deschamps au service des Promenades et Plantations de la ville de Paris créé par Adolphe Alphand (Le Dantec, 1996).

Lorsque la première école française d'horticulture fut fondée durablement à Versailles dans le Potager du Roi, en 1873, elle avait prévu une chaire d'architecture des jardins et des serres dont le premier titulaire fut l'ingénieur polytechnicien Jean Darcel, adjoint de l'ingénieur Adolphe Alphand (Le Dantec, 1996). Les diplômés étaient des ingénieurs horticoles, diplôme qui fut délivré de 1920 jusqu'en 1974, et donnait accès à la formation de dessinateur et de concepteur paysagiste (appelé en France paysagiste diplômé par le gouvernement –DPLG- à partir de 1962).

La scission entre la botanique appliquée et l'horticulture d'une part, et l'architecture des jardins d'autre part, fut amorcée dès 1865 au deuxième congrès international de botanique et d'horticulture d'Amsterdam<sup>3</sup>. Elle sera effective en France à partir de 1976, date de la création de l'École nationale supérieure du paysage de Versailles à côté de l'École nationale supérieure d'horticulture au Potager du roi à Versailles.

D'un côté des ingénieurs de formation scientifique à Versailles puis à Angers et Blois se feront appelés ingénieur paysagiste, de l'autre des paysagistes concepteurs (*designers*) formés à Versailles, puis dans les écoles d'architecture de Bordeaux et Lille se verront décerner le titre de paysagiste diplômé par le gouvernement (DPLG).



**1850**

<sup>3</sup> Communication personnelle de l'historien Alain Durnerin, 2008.



### 3 Le temps des architectes paysagistes

L'expression architecte paysagiste apparut dans l'une de ses premières occurrences<sup>4</sup>, dans *Le manuel théorique et pratique complet du jardinier* de C. Bailly publié en 1825 à Paris<sup>5</sup>. Il écrit : « L'architecte paysagiste, le *paysagiste* (en italique dans le texte), (car) c'est le véritable nom qui devrait désigner celui qui crée de véritables sites, est peintre. La terre est sa toile. Un jardin n'est autre chose qu'un tableau » (p. 71). Dans ce chapitre, celui que nous appelons aujourd'hui le paysagiste concepteur, le *landscape designer*, est qualifié d'« artiste constructeur de jardin et d'artiste dessinateur de jardin » (p. 64), mais aussi « d'architecte de jardin », de « jardinier paysager ». Il est opposé au « jardinier charlatan » et aux « praticiens empiriques » comme W. Kent et C. Brown en Angleterre. « L'architecte de jardin doit être artiste et cultivateur, au moins en théorie » (p. 74).

Pour l'élève du botaniste et dessinateur de jardins Gabriel Thouin (1747-1829), C. Bailly, qui fut le premier secrétaire de la société d'horticulture de Paris, « Le *paysagiste (c'est moi qui souligne)* doit se conformer (aux formes de la nature) parce que l'observation et l'imitation de la nature sont la base de sa science » (p. 109). Les deux expressions d'architecte paysagiste et de paysagiste, pour désigner le concepteur dessinateur de jardins, furent ensuite utilisées pour promouvoir l'horticulture comme science et comme art des jardins pendant tout le XIXe siècle. En 1867, Edouard André (1840-1911) horticulteur et chef jardinier des services de la ville de Paris, signa son projet de Sefton Park en Angleterre sous le titre d'architecte paysagiste. Armand Péan, membre de la Société nationale des architectes fut l'auteur d'un ouvrage intitulé « L'architecte paysagiste » (vers 1880) consacré à « la théorie et à la pratique de la création et décoration des parcs et jardins ». Ce titre, comme aux Etats-Unis, était revendiqué à la même époque, à la fois par les horticulteurs d'ornementation, les jardiniers dessinateurs et les architectes.

Au début du XIXe siècle, en Angleterre, l'expression architecture du paysage (*landscape architecture*) fit son apparition dans un ouvrage de l'Ecossais Gilbert Laing Meason, *On the landscape architecture of the great painters of Italy* traitant de la peinture de paysage en Italie et publié à Londres en 1828 (Evert, 2001). L'ouvrage analysait la composition d'un tableau de paysage, par exemple le mode d'usage de la perspective aérienne, des figures humaines et du réalisme des scènes architecturales représentées .

<sup>4</sup> L'expression est apparue en langue française sous la forme de l'architecte paysagiste en 1808. Il en est de même pour le mot jardiniste (Rey A., *Dictionnaire historique de la langue française*, Robert, Paris, 1992). Elle est l'équivalent de l'expression *landscape architect* que l'on ne traduit pas par architecte du paysage, de la même façon que l'on traduit *landscape gardener* par jardinier paysagiste et non par jardinier du paysage. Logiquement l'expression *landscape architecture* aurait dû être traduite par architecture paysagiste et non par architecture du paysage.

<sup>5</sup> Archives de la documentation de l'ENSP de Versailles.



L'expression "landscape architecture" fut ensuite reprise par le théoricien anglais du jardin J.C. Loudon (en 1840) et le paysagiste américain A.J. Downing (1815-1852).

Chez les Américains, Geoffrey Jellicoe (1975) dans son *Histoire britannique de l'architecture du paysage*, indique que F.L. Olmsted (1822-1903) fut en langue anglaise le promoteur de cette expression en 1863 pour désigner sa pratique d'architecte paysagiste dans la création de Central Park à New York<sup>6</sup>.

Dans le dictionnaire encyclopédique français de Paul-Emile Littré publié en 1874, l'expression architecture du paysage ne figure pas. Jusqu'au lendemain de la seconde guerre mondiale et la création de l'IFLA, les adjectifs paysager et paysagiste renvoyaient à la peinture de paysage et à l'horticulture ornementale (le jardins paysager), mais peu, sinon dans les milieux de l'horticulture française, à l'architecte paysagiste ou au paysagiste comme concepteur.

Dans l'édition du Nouveau Larousse Universel de 1948, année de la création de l'IFLA l'architecture du paysage n'est pas citée. En revanche le mot paysagisme, repris du dictionnaire Littré, persiste sous son sens artistique (les tendances de l'art de la peinture de paysage).

Au début du XXI<sup>e</sup> siècle, l'expression architecture du paysage ne figure toujours pas dans les dictionnaires français usuels. En revanche celle d'architecte paysagiste est citée dans l'édition du Robert pratique de 2002, où le paysagisme pictural a disparu. L'architecte paysagiste, appelée aussi paysagiste, est « la personne qui élabore des plans d'aménagement des espaces verts urbains ».

C'est donc dans la dernière moitié du XX<sup>e</sup> siècle que s'est différencié, dans l'inventaire des dictionnaires, le nom du métier d'architecte paysagiste par apposition du mot paysagiste (nom ou adjectif) à celui d'architecte. Ce qui en français veut dire que l'architecte est qualifié (adjectif) de peintre paysagiste, mais aussi qu'il dispose de ce statut lié à un métier ou à une profession dite de paysagiste (apposition marquée on nom par un tiret). En revanche, du fait de l'opposition de l'Ordre français des architectes créé en 1940 et d'une jurisprudence parisienne de 1951, les notions d'architecture du paysage et d'architecte paysagiste n'ont pas ou peu été utilisées en France, ce que traduisent les dictionnaires usuels contemporains (Donadieu, 2009).

Le glissement du métier de peintre de paysage à celui d'architecte paysagiste a commencé dès le début du XIX<sup>e</sup> siècle à partir du moment où les deux expressions d'architecte de jardins et d'architecte de paysage

---

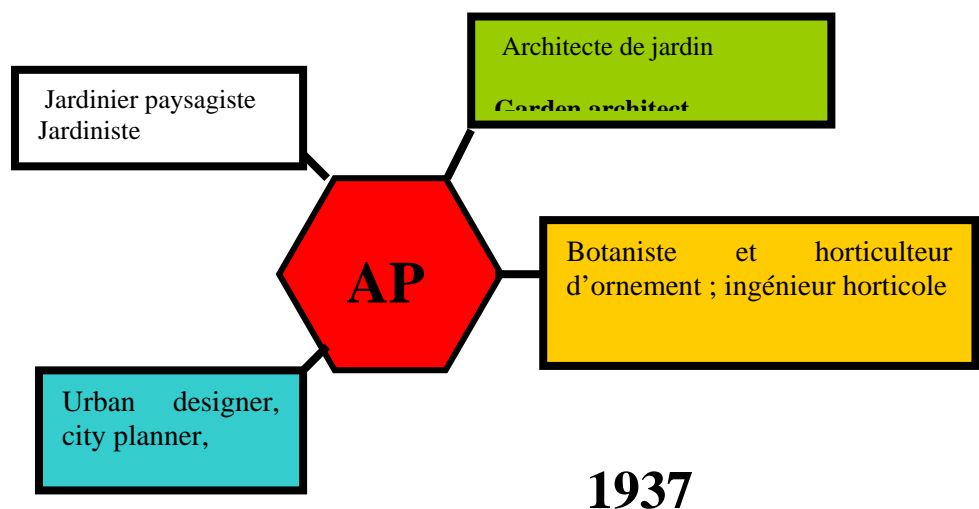
<sup>6</sup> Jellicoe G. et S., Goode P., Lancaster M., *The Oxford Companion to Gardens, New York, Oxford university Press, 1986* (cité par Evert, 2001)



ont commencé à être utilisées par les élites artistiques en Europe. L'art du peintre, le savoir dessiner et réaliser de l'architecte, la technique de l'horticulteur et la science du botaniste et du biologiste se mélangeaient.

En France, dans les milieux de l'architecture et de l'art des jardins, le mot paysage est utilisé aujourd'hui dans le sens des mots paysagiste et paysagisme dont l'origine picturale est un peu oublié. Il signifie à la fois architecture de jardin et architecture de paysage au sens anglais de *landscape architecture* ou de *landscape design* mais aussi de *landscape planning* et de *landscape management*. C'est le cas des intitulés des écoles de *paysage* (Ecole Nationale Supérieure de Paysage de Versailles, Institut national d'horticulture et de *paysage* d'Angers, ENS de la nature et de *paysage* de Blois, ENS d'architecture et de *paysage* de Bordeaux et de Lille).

De ce point de vue, il existe aujourd'hui des paysagistes en France comme au XIXe siècle, il a existé des « architecturistes (peintre d'architecture) » et des jardinistes (Littré, 1874 ; Larousse, 1948, Le Dantec, 1996, 2002) comme artistes dessinateurs de jardin. À leurs talents de *designer* (dessinateurs), se sont ajoutés d'abord ceux de l'ingénieur horticole à l'ENSH de Versailles (1874-1994). Puis ces deux métiers de concepteurs réalisateurs à partir des années 1960 ont achevé de se séparer avec deux compétences distinctes : celle de l'artiste paysagiste concepteur (ENSP Versailles), et celle de l'ingénieur concepteur, réalisateur et gestionnaire ( Institut national d'horticulture d'Angers à partir de 1972). Etaient alors séparés les deux métiers qui étaient réunis deux siècles plus tôt au moment de la naissance de l'horticulture « utile et ornementale » en Europe.







#### 4 *Le temps de l'urbanisme*

La préoccupation de l'architecte paysagiste s'est étendue du jardin à la ville en Grande-Bretagne puis, notamment, aux implantations coloniales en Amérique du Nord (seconde moitié du XIXe siècle) et en Afrique du Nord. Elle se traduisait par la réalisation des parcs publics pour des raisons d'hygiénisme et de récréation urbaine, politique théorisée par le jardinier et encyclopédiste anglais John Claudius Loudon (1783-1843). En France, le mot urbanisme, créé au milieu du XIXe siècle par l'espagnol Ildefonso Cerda, apparut dans le nom de la chaire d'urbanisme et des jardins que dirigea l'architecte paysagiste Ferdinand Duprat à l'École d'horticulture de Versailles à partir de 1930.

Reprise entre les deux guerres en Europe, l'expression d'architecte paysagiste a été utilisée par les professionnels paysagistes pour désigner le champ professionnel des architectes de jardins et de paysage (*garden architects, garden designers, landscape gardeners*) afin de l'adapter au mouvement moderne d'architecture (CIAM). A cette époque, le « *modern landscape designer* » était de moins en moins un horticulteur, un entrepreneur ou un architecte (Imbert, 2007, 220), mais un professionnel de la conception qui cherchait une nouvelle identité qu'il ne trouvait plus dans la figure de l'architecte de jardin (l'art des jardins était en voie de disparition selon le paysagiste français Achille Duchêne). Pour le paysagiste belge Jean Canneel-Claes, une nouvelle figure d'architecte paysagiste devait apparaître : un spécialiste non spécialisé, capable de travailler avec les architectes et les planificateurs à la fois sur la ville et le jardin (Imbert, op. cit., 221, 222).

Le manifeste de l'AIAJM (l'Association internationale des architectes de jardins modernistes) affirmait en 1937 que le « jardin moderniste » était la matrice de l'architecture du paysage et de l'urbanisme futur développé par les CIAM. Mais la tentative de ses promoteurs Christopher Tunnard et Jean Canneel pour rapprocher l'architecture du paysage de l'architecture et de l'urbanisme fut sans lendemain. Y était affirmée cependant l'idée que « l'architecture des jardins, fondée sur la géométrie, était une branche de l'architecture et non un art décoratif », du credo fonctionnaliste (la fonction détermine la forme) et du rôle des conditions matérielles du site dans le *design* (point 4 et 5 du manifeste). L'idée de la création de la forme pure, détachée des styles anciens, était affirmée sur des fondements d'esthétique kantienne universaliste. Après la guerre, en 1948, fut créé à Oxford, à l'initiative de G. Jellicoe, l'IFLA à partir des organisations professionnelles d'architectes paysagistes. Y étaient présents à la fois des architectes de jardins : René Péchère (Belgique), Pietro Porcinai (Italie), Ferdinand Duprat (France), et des planificateurs de paysage comme Sylvia Crowe (Grande-Bretagne). Certains, comme G. Jellicoe, étaient



impliqués à la fois dans la conception des villes nouvelles anglaises et dans le design de jardins publics et privés.

Pendant la seconde moitié du XXe siècle, les architectes paysagistes s'inscrivent d'abord (pendant la reconstruction des villes après la guerre) dans le discours fonctionnaliste pour réaliser des espaces verts dans les espaces urbains ouverts au public. Mais comme le dit D. Imbert, ce sont les architectes qui en général prirent la « part du lion » de la reconstruction des villes et de la planification et de la conception des « espaces verts ». Dans le premier congrès des architectes à Lausanne en 1948, ce domaine était affirmé comme le « *professionnal territory of architects alone* » (Imbert, op. cit., 231).

À partir des années 1970, à la fin de la période de croissance économique continue, les architectes paysagistes européens commencèrent à accompagner la désindustrialisation, l'étalement urbain, la modernisation des campagnes et les processus de patrimonialisation induits par les Conventions internationales de Paris (patrimoine) et de Stockholm. (environnement). Pour sortir de l'échelle du jardin et des parcs, les Français inventèrent alors le « paysagisme d'aménagement » et 20 ans plus tard les Américains le *landscape urbanism*.

#### 5 *Le temps des sciences géographiques et biogéographiques*

L'évolution précédente a été indépendante de celle de la notion de paysage dans les sciences géographiques et biogéographiques. Contrairement aux historiens des jardins, les géographes n'ont pas enseigné dans les écoles françaises de paysagistes avant les années 1990. Et là où ils enseignaient dans les départements de géographies des universités, l'histoire de l'art du jardin ne figurait pas dans les programmes. Cette spécialité relevait, comme aujourd'hui, de l'histoire de l'art.

Pour les scientifiques, depuis le géographe allemand Alexandre de Humboldt (1769-1859), le paysage était un objet à analyser : « une étendue de pays qui se voit d'un seul aspect » disaient le Littré de 1874 et le Larousse de 1948, à comprendre autant qu'à admirer en ce siècle paysagiste qui semblait encore se prolonger au lendemain de la seconde guerre mondiale.

Après Paul Vidal de la Blache (1845-1918) et ses épigones, le paysage des géographes français s'effaça des études géographiques (des monographies) au profit de concepts plus scientifiques ayant recours à la



modélisation et aux méthodes quantitatives. Il réapparut au cours des années 1970 comme problème sociétal posé par les ruptures brutales ou lentes des paysages français (remembrement, urbanisation, boisement, équipement touristique, etc.). Les solutions à apporter furent renvoyées d'abord à la formation de « paysagistes d'aménagement », distincts des paysagistes jardinistes. Ce fut le court épisode (1972-1978) du Centre National d'Etudes et de Recherches Paysagères interministériel de Trappes à l'ouest de Versailles.

Puis, à partir de la création de l'ENSP de Versailles en 1976, cette dimension géographique et sociopolitique fut ajoutée, à l'ENSP, aux objectifs de formation des paysagistes DPLG (appellation française des architectes paysagistes). Ces derniers l'abordèrent d'abord avec les paradigmes du paysage pictural et de l'art des jardins, puis réinventèrent des pratiques empiriques de planification paysagère et territoriale « à la française », sous la forme des actions publiques des plans, chartes et contrats de paysage soutenues par les quatre ministères concernés (Agriculture, Culture, Environnement, Equipement). Ils ne firent pas appel, au début, au paradigme écologique que développait depuis 1960 le paysagiste américain Ian McHarg depuis l'université de Pennsylvanie à Philadelphie.

À partir des années 2000, les urbanistes français reconnurent la compétence planificatrice à ces paysagistes urbanistes qui travaillaient à leur côté ou à leur demande (Masboungi, 2002). Le talent historique de jardiniste des jeunes paysagistes ne disparut pas, mais fut, surtout dans les nouvelles écoles de paysagistes, progressivement marginalisé.

Le paysage ne se présente pas aujourd'hui sous d'autres définitions dans les dictionnaires que celles qu'il eut pendant deux siècles. Cela aurait pu continuer si la Convention européenne du paysage n'en avait fait admettre une nouvelle à partir de 2000. Pour les « professionnels du paysage » (catégorie nouvelle de compétences, distincte des paysagistes jardinistes), le paysage est devenue : « une portion de territoire telle que perçue par les populations et résultant de l'interaction de facteurs naturels et/ou culturels » (article 1).

À la faveur de la réforme européenne de l'enseignement supérieur de Bologne, la notion de paysage fut réintroduite dans les facultés européennes de géographie, d'histoire et de lettres. Elle n'y avait pas été totalement oubliée, en Italie notamment grâce aux publications du philosophe italien Rosario Assunto (1915-1994). En France également, grâce aux travaux du géographe Georges Bertrand, qui avait dans les années 1970 sauvé le paysage de l'oubli dans un modèle d'analyse (GTP) qui associait le géosystème (G), le territoire (T) et le paysage (P). Etaient ainsi réunies les dimensions environnementales, sociopolitiques



et culturelles (esthétiques et esthésiques) de la notion historique et globalisante de paysage. Le chercheur Yves Luginbühl, agronome, historien et géographe reprit cette proposition en tant qu'acteur français de la mise au point de la Convention européenne et conseiller du Ministère de l'environnement pour la politique des plans et atlas de paysage.

En 2008, après la ratification de la Convention par la France en 2006, une question reste sans réponse. Les architectes paysagistes, les paysagistes DPLG, les ingénieurs paysagistes et autres licences et masters utilisant le mot paysage sont-ils formés pour être les « professionnels du paysage » dont la Convention indique la nécessité dans chaque pays ? Si les théories historiques du jardin sont devenues obsolètes pour inspirer l'urbanisme, quelles sont les théories, scientifiques ou non, qui sont mobilisées par les paysagistes et les « professionnels du paysage », et pour quelles finalités ? Le problème est européen, sinon mondial.

## 6 - Le temps du paysagisme de médiation

*l'International Federation of Landscape Architects (IFLA) et le European Council of Landscape Architecture Schools (ECLAS) définissent l'architecture du paysage comme « la discipline chargée de la mise en forme consciente de l'environnement externe des hommes ».*

À ce titre, cette discipline est concernée par : « la planification, la conception et la gestion des paysages pour créer, maintenir, protéger et mettre en valeur les lieux à des fins fonctionnelles, esthétiques et soutenables (dans tous les sens de ce mot) ; mais aussi de façon appropriée aux divers besoins écologiques et humains des générations actuelles et futures » (d'après le site Internet ECLAS, 2007). Elle est en crise, nous l'avons dit, parce que la société post industrielle a changé.

Retenons les traits principaux de cette société cognitive que François Ascher (2008) appelle « hypertexte ». Selon l'urbaniste français récemment disparu, dans cette société, les liens sociaux sont diversifiés, fragiles et médiatisés ; les territoires, réels et virtuels, ouverts à échelles variables entre le local et le global. À la seule rationalité universelle et fonctionnelle de l'action succède la réflexivité, avec la prise en compte de modèles post-modernistes de pensée et d'action : la complexité, l'incertitude, l'autorégulation et la flexibilité. L'opinion, le partenariat, le contrat, la régulation supra étatique se substituent au seul Etat providence ou au seul Etat nation. Au réseau hiérarchisé de villes succède le système métropolitain (ville-nature ou ville-campagne) qui fait une large place aux moyens de télécommunication (portables, internet). À la ville et à ses jardins et parcs comme espaces historiques de

la vie citadine, a succédé l'habitat de la totalité des territoires. La campagne, les rivages et les montagnes sont devenues des lieux, permanents ou temporaires, de la vie des citadins. Selon les pays, les ruraux, suivant le mouvement persistant de l'exode rural, continuent encore à affluer vers les villes attractives.

Dans ce contexte, c'est l'ensemble des territoires d'un pays qui change sous les yeux de ceux qui, souvent, ne sont pas prêts à les voir changer. Surtout si les cultures professionnelles des urbanistes, des architectes et des paysagistes n'ont pas vraiment changé, elles aussi.

Le nouveau paysagisme du XXI<sup>e</sup> siècle cherche à être cohérent avec les nouveaux principes de l'urbanisme. Mais il a l'ambition de faire plus en ne se limitant pas à la ville agglomérée. Le paysagisme dit de médiation renouvelle les principes du paysagisme jardiniste et en étend l'action à l'ensemble des territoires d'administration publique et collective (Fig. 1).

Fig 1 : Les deux paysagismes (Donadieu et Rejeb, 2009)

Critères	Paysagisme jardiniste	Paysagisme de médiation
Cadre d'actions	Urbain, technique et politique	Territorial, social, culturel, technique et politique
Projets de paysage	Technocratique, élitiste et fermé	Sociétal, réactif et ouvert ; gouvernance
Objectifs de projets	Quantitatifs et non concertés ( <i>top down</i> )	Qualitatifs et concertés ( <i>top down et bottom up</i> )
Mode de qualification	Générique ou spécifique	Générique et spécifique
Caractères des projets	Visuel Mimétique Linéaire et simplifié Occidentalocentré	Polysensoriel Inventif Réflexif et complexe Multi et transculturel
Evaluation des actions et des projets publics	Par le commanditaire et le gestionnaire	Par les habitants et les usagers
Filière paysagiste	Fragmentée et peu cohérente	Coordonnée et cohérente
Valeurs dominantes	Hygiène et esthétique ; pittoresque	Esthétique, Identité et soutenabilité



Le paysagisme de médiation met en place des **dispositifs sociopolitiques** qui permettent d'élaborer des actions publiques régulatrices de la production des paysages et des lieux. Il renonce à élaborer des projets sans le contexte des intentions politiques qui leur donnent un sens et contribuent en principe à les renouveler.

Il s'appuie sur des **projets sociétaux de paysage** conçus comme **des instruments réflexifs** de connaissance, de négociation et d'action ouverte au sein des projets urbain ou territorial dans lequel ils s'insèrent ou déterminent. Ces projets complexes n'ont plus recours à une analyse figée débouchant sur des états souhaitables supposé définitifs.

Il a recours à **des actions concertées et intersectorielles** qui mobilisent les valeurs éthiques du développement durable, de la précaution et du débat public par la pratique de la gouvernance des projets. Les praticiens et les élus ne cherchent plus à les imposer par des injonctions réglementaires souvent vaines ou arbitraires.

Le nouveau paysagisme repose sur **l'innovation et l'inventivité**. Inscrit dans la mise en oeuvre de valeurs du développement soutenable, il est créatif, transculturel et polysensoriel. Il n'est plus mimétique de compositions paysagères universalistes, occidentalocentrées, et décoratives.

Il évolue en permanence grâce à **l'invention actualisée des modes d'évaluation** qui conviennent à chaque action publique.

Il vise, avec les particularités de chaque territoire et avec d'autres professionnels, à apporter aux habitants et aux usagers **les biens et services, génériques et spécifiques, matériels et immatériels** que ceux-ci souhaitent pour eux-mêmes, là où ils sont.

Le paysagisme de médiation ou géomédiation paysagiste (Donadieu et Rejeb, 2009) est une nouvelle page de l'histoire de l'architecture paysagiste à écrire au XXI<sup>e</sup> siècle. Pour les sociétés, l'enjeu est celui de la vie humaine et non humaine : réunir l'imaginaire, le rêve et la réalité vécue. C'est dans cette direction que va aujourd'hui l'architecte paysagiste sans renier sa très longue histoire.

Cependant, le paysagisme de médiation est ambitieux, sinon utopiste. Il ne dispose pas encore de toutes les connaissances nécessaires, notamment interculturelles et devra avoir recours à la recherche et à l'expérimentation.



## Conclusion

Où va l'architecture du paysage ?

Les métiers de l'architecture du paysage (= du paysagisme) se sont formés par des apports successifs qui n'ont pas éliminés ceux qui existaient mais les ont transformés.

Si bien qu'il existe aujourd'hui plusieurs métiers du paysage dont certains sont très professionnalisés :

1- Les jardiniers sont devenus des opérateurs spécialisés de métiers techniques et d'exécution, même si certains concepteurs formés par l'horticulture et la botanique revendiquent l'étiquette de jardiniers paysagistes.

2- Le métier de paysagiste peintre reste actif, même s'il a perdu sa créativité. Cependant les photographes, cinéastes et vidéastes paysagistes ont pris le relais, tandis que les *land* artistes s'emparent de la notion dans des installations artistiques éphémères ou pérennes.

3- Le métier d'horticulteur, initialement d'art jardiniste et de techniques horticoles, continue à être celui des jardiniers et des cadres des services d'espace verts des villes et des entreprises de parcs et de jardins. Il a perdu sa composante créatrice au cours du dernier quart de siècle. Celle-ci a été développée par les architectes paysagistes recentrés autour de la conception du projet de paysage et de jardin, dont la culture artistico-technique est en partie commune avec le projet d'architecture et urbain.

4 - Depuis deux siècles, le métier de la planification paysagiste pour la construction des villes s'est ajouté aux compétences précédentes au côté de l'urbaniste et de l'architecte. Il tend à se distinguer de celui de l'architecte paysagiste, et à se renouveler (manifeste du *landscape urbanism*) même s'il est complémentaire de celui-ci.

5 Enfin de nouvelles compétences de chercheurs sont venues s'ajouter à des traditions scientifiques et artistiques. Les sciences de l'homme et de la société (économie, ethnologie, droit, histoire, géoarchéologie) sollicitées par la Convention européenne du paysage se sont ajoutées à celles de la nature (géoécologie, biogéographie, géographie physique, géoagronomie) pour apporter de nouvelles compétences : des chercheurs scientifiques aux critiques de projets de paysage et de jardin.



Après s'être séparée des métiers de l'entreprise paysagiste, puis de plus en plus de ceux de l'ingénierie, voire de la planification, l'architecture du paysage tend parfois vers le périmètre de la seule conception (*design*). Les uns s'en réjouissent, les autres le déplorent. Tous néanmoins devront travailler ensemble de la même façon que les spécialités dans d'autres domaines comme l'architecture, la santé ou l'aéronautique. L'utopie du *landscape urbanism*, comme pragmatisme critique, représente une alternative dont le succès sera fonction de l'adhésion des architectes paysagistes.

Ce qui est probable, c'est que le jardin, qui a été la matrice de l'architecture du paysage au XXe siècle, poursuivra sa voie de renouvellement au XXIe dans le cadre d'un paysagisme de médiation sociale. Car la notion de paysage, beaucoup plus ambivalente que celle du jardin, et fondée pour les praticiens sur les projets sociétaux et sur les caractères des sites à valoriser, s'imposera sans doute progressivement.

La difficulté principale à surmonter sera d'adapter les formations dans les différentes écoles en fonction de la conscience qu'elles ont de ces évolutions et de leurs incertitudes (Annexes 1) .

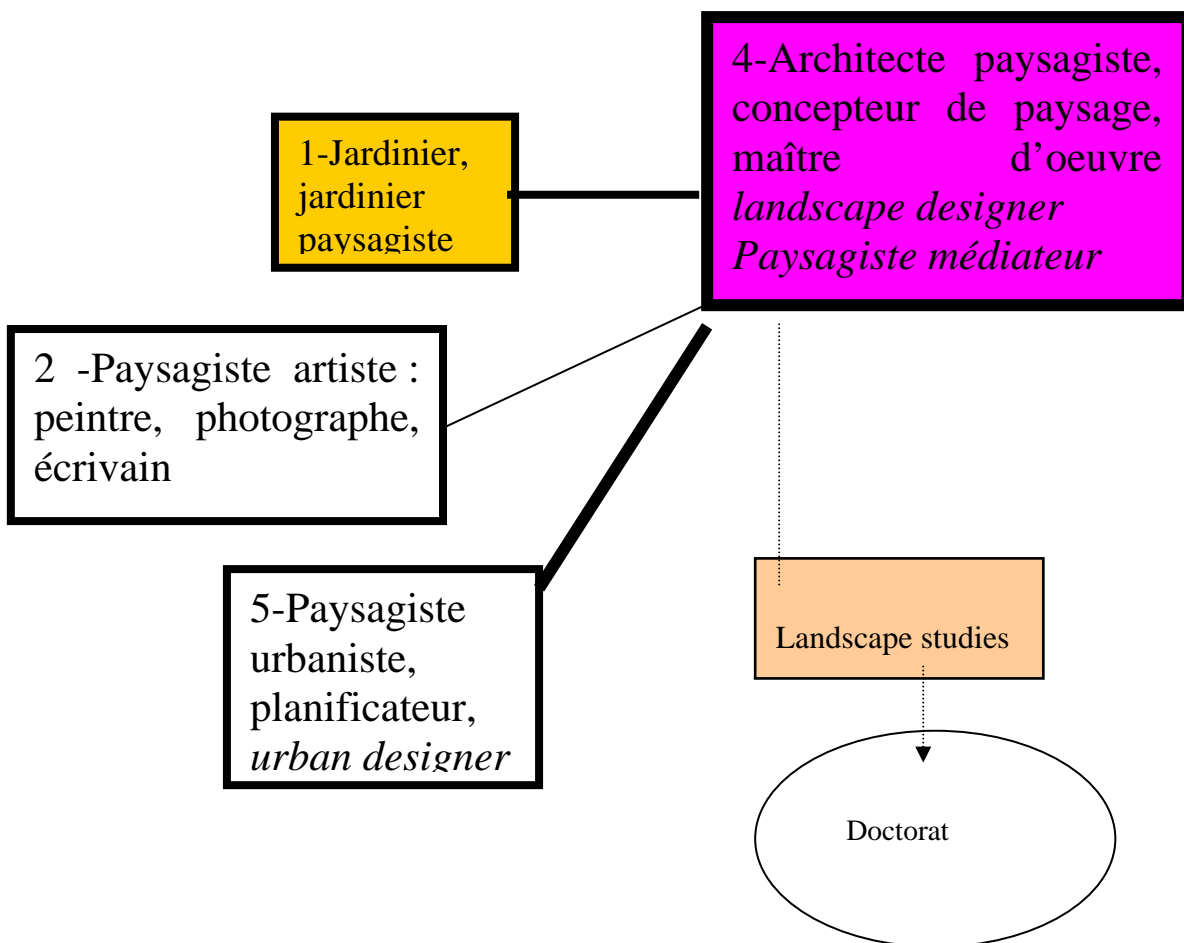
## **Bibliographie**

- ASCHER F. *Les nouveaux principes de l'urbanisme*, L'Aube, 2008, 101 p.
- BARIDON M. *Les jardins ; paysagistes, jardiniers, poètes*, Paris, Robert Laffont, 1998, 1191 p.
- DONADIEU P. *Les paysagistes*, Actes Sud, Arles, 2009.
- DONADIEU P. et REJEB H. *Abrégé de géomédiation paysagiste*, Tunis, ISA/Université de Sousse, 2009.
- EVERT K. J. *Lexikon Landschafts-und Stadtplanung, Dictionnaire Paysage et urbanisme, dictionnaire multilingue de planification, d'aménagement et de protection de l'environnement*. IFLA, Springer, 2001.
- IMBERT D. « The AIAJM : A manifesto for landscape modernity », *Landscape Journal*, 26, 2, 2007.
- LE DANTEC, J.P. *Jardins et paysages, textes critiques de l'Antiquité à nos jours*. Paris, Larousse, 1996, 631 p.
- LE DANTEC, J.P. *Le sauvage et le régulier, art des jardins et paysagisme*, Paris, Le Moniteur, 2002.
- MASBOUNGI A. (édit.). *Penser la ville par le paysage*, Paris, La Villette, 2002.
- MOSSER, M. et BRUNON H, *Le jardin contemporain, nouveaux, expériences et enjeux*, Paris, Scala, 2006.
- NICOLIN P. et REPISHTI F., *Dictionary of today's landscape designers*, Milan, Skira, 2003.



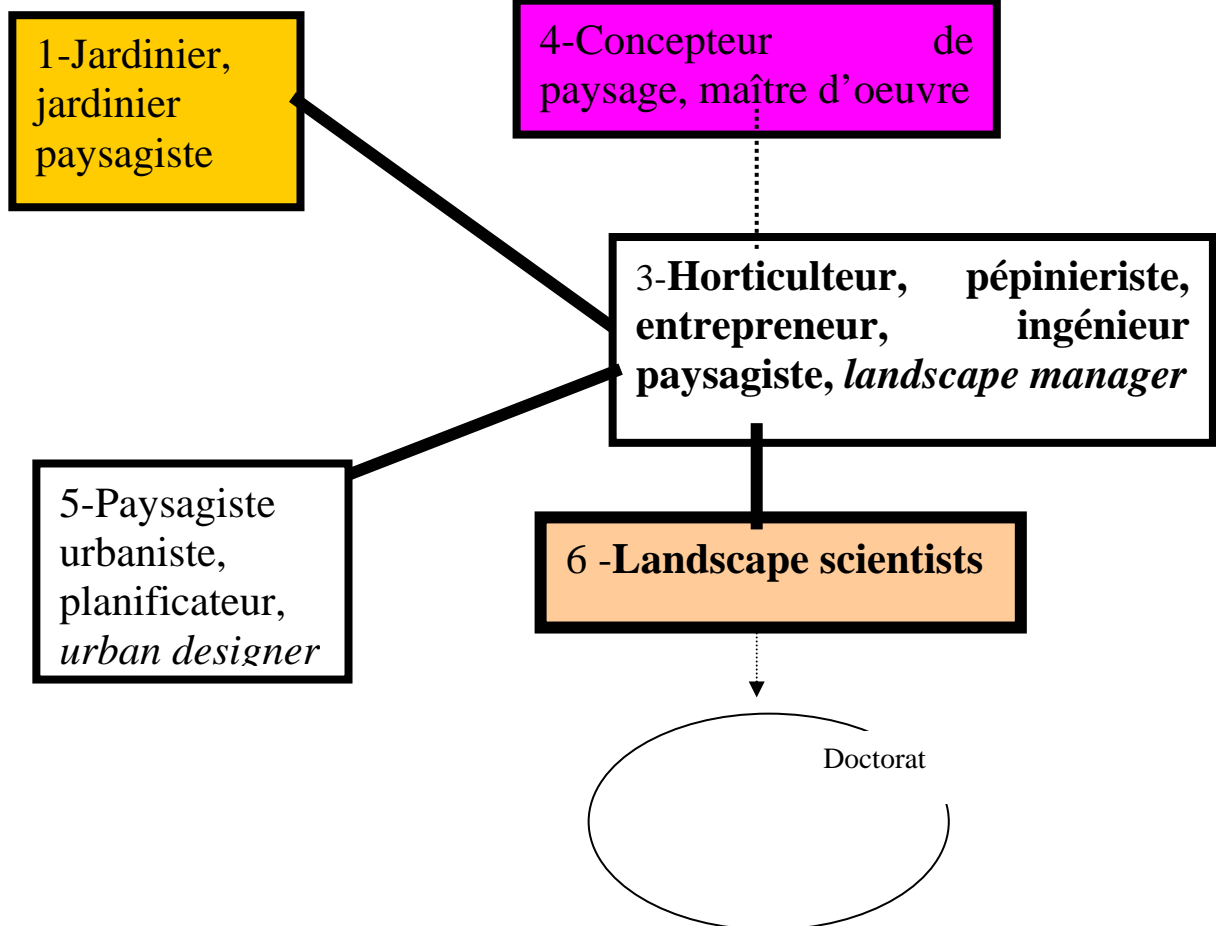
**Annexes 1 : L'importance relative des domaines historiques de formation dans deux écoles françaises**

Le cas de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Versailles : diplôme de paysagiste DPLG (2 ans + 4 ans de formation)





Le cas de l'Institut National d'Horticulture et du Paysage  
d'Angers, diplôme d'ingénieur paysagiste (2 + 3 ans)





Le cas de l'ENSP de Versailles, diplôme de master  
Théories et démarches du projet de paysage (1 an)

